



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 146 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté N °2014248-0011 - Arrêté de délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière - Charles Foix en matière de marchés publics 1



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014248-0011

signé par
Directeur du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière Charles Foix

le 05 Septembre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques

Arrêté de délégation de signature du directeur
du groupe hospitalier Pitié- Salpêtrière -
Charles Foix en matière de marchés publics

Arrêté de délégation de signature

Le directeur des Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directorial n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

- **Edith BENMANSOUR**, Adjointe au Directeur des Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière - Charles Foix et Directrice du site Pitié Salpêtrière

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A ou B suivants, en vue de signer, au nom du Directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- **Marianne BENSARD**, Directrice du site Charles Foix
- **Muriel BROSSARD-LAHMY**, Directrice des Services Economiques et Logistiques
- **Florence BIENTZ**, Directrice des Services Economiques et Logistiques Adjointe
- **Stéphanie FORTE**, Adjointe à la Directrice du site Charles Foix
- **Didier MARCELIN**, Ingénieur, Directeur de l'Investissement
- **Pascal SOUBIGOU**, Ingénieur, Directeur des Equipements
- **Annie BOISSON**, Ingénieur, Directrice des Systèmes d'information
- **Laurent LE GUEDART**, Ingénieur, Directeur des Travaux
- **Marthe BRETHE**, Attaché d'Administration
- **Jorge FERREIRA**, Adjoint des Cadres Hospitaliers

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2013 319 0008 du 15 novembre 2013 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2014162-0012 du 11/06/2014 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le 5 septembre 2014


Serge MOREL